



## Conditions particulières Messagerie

### Article 1 - Généralités

Les Conditions Particulières s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des services de messagerie proposés par Morocco Trade and Development Services (ci-après désignée " MTDS") et ce, à toute personne physique ou morale (ci-après désignée "client").

Elles prévaudront sur les Conditions Générales d'Utilisation (ci-après désignées "CGU") si une contradiction devait apparaître entre ces documents.

Seule la version française de ce document fait foi.

La messagerie n'est pas soumise à un quota d'espace disque et il n'y a pas de taille limite pour les messages électroniques. Toute utilisation abusive pourra entraîner une résiliation anticipée.

### Article 2 - Lutte contre l'envoi de spam depuis le réseau MTDS

Conformément à l'article 5 des CGU, il est prohibé d'envoyer en masse des courriers électroniques non sollicités.

MTDS met en place un système de mesures techniques destiné à lutter contre les envois de messages électroniques frauduleux ainsi que la pratique du SPAM émis depuis ses infrastructures. Cette opération est effectuée de manière régulière et totalement automatique.

Dans l'hypothèse d'envoi de messages électroniques identifiés comme spam ou frauduleux depuis le compte du client, MTDS en informe le client et procède à la mise en quarantaine du compte en question.

Les messages électroniques sont ensuite envoyés dès que nous avons l'assurance qu'aucune plainte justifiée ne pourra avoir lieu, ou détruits s'ils étaient involontaires ou si l'expéditeur ne peut prouver que sa liste d'adresses email est conforme (cf article 5 des CGU).

Tout nouveau message électronique identifié comme SPAM entrainera un nouveau blocage du compte. A compter du troisième blocage, MTDS se réserve la possibilité de refuser toute nouvelle demande de déblocage et de résilier le service complet.

### Article 3 - Sauvegarde des données

MTDS sauvegarde préventivement le contenu des boites de messagerie une fois par jour.

MTDS se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement. MTDS informera alors le client dans un délai raisonnable et dans la mesure du possible, en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le client prenne ses dispositions. Il appartient alors au client d'être vigilant sur sa sauvegarde suivante.

Le client reconnaît que toutes les données sauvegardées seront effacées par MTDS suite au non-renouvellement du contrat ou lors d'une résiliation anticipée. Le client prendra soin de procéder au rapatriement de toutes ses données avant la date d'expiration du contrat.



#### **Article 4 - Politique de confidentialité**

La messagerie est considérée comme strictement confidentielle dans son intégralité. Seule la combinaison de deux informations (un identifiant sous la forme d'une adresse email ainsi qu'un mot de passe) permet au client d'accéder au service. Le client est entièrement responsable de la conservation et de l'utilisation de son identifiant et de son mot de passe. Il doit prendre toutes les mesures pour empêcher une utilisation non autorisée ou frauduleuse de sa messagerie. A cet effet, il doit modifier régulièrement son mot de passe sans jamais le divulguer.

Le client dispose d'une interface lui permettant d'accorder au support MTDS l'accès à son espace personnel pour une durée limitée dans le temps. Il lui est également possible de révoquer cet accès en tout temps.

Le support MTDS dispose d'une interface de supervision de la messagerie lui permettant d'obtenir, en tout temps et librement, la taille d'une boîte aux lettres (en nombre de messages électroniques et en espace occupé) ainsi que le nom des dossiers présents et le nombre de messages électroniques contenus dans chaque dossier. Aucune information concernant le contenu des messages électroniques (taille individuelle, expéditeurs, destinataires, sujets, contenus, dates) n'est visible, aussi cette interface lui est librement accessible pour faciliter son travail de soutien envers ses clients. L'accès à cet outil est fortement sécurisé et contrôlé.

#### **Article 5 - For juridique et droit applicable**

Le client s'engage à respecter les lois suisses et internationales en vigueur durant toute la durée de vie du contrat.